



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 21/12/2015

Reçu en préfecture le 21/12/2015

Affiché le

22 DEC. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE N° 21-DB20151205A-DE

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 16 décembre 2015

AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Nolwenn DELALEE, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absents :

Philippe DONIES, Yolande ALLANIC

Point 5a : Isabelle LE RIBLAIR sortie de la salle

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 28
Pouvoirs : 02
Absents : 03

AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Michel ROUALO

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que:

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour l'année 2016, il est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif du budget principal pour un montant global de 1.467.750 €
- de voter les chapitres (ou opérations) concernées

Chap/art	Libellé	BP 2015	Autorisations spéciales 2016
20	Immobilisations incorporelles	229 000,00	57 250,00
2031	Frais d'études	207 000,00	51 750,00
2051	Concessions et droits similaires	22 000,00	5 500,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	25 000,00
2041582	Subventions d'équipement versées	100 000,00	25 000,00
21	Immobilisations incorporelles	2 295 300,00	573 825,00
2111	Terrains nus	539 000,00	134 750,00
2121	Plantations	15 000,00	3 750,00
2138	Autres constructions	1 215 000,00	303 750,00
2161	Œuvres et objets d'arts	18 500,00	4 625,00
2182	Matériel de transport	190 000,00	47 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	38 700,00	9 675,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	269 100,00	67 275,00

			Envoyé en préfecture le 21/12/2015 Reçu en préfecture le 22/12/2015 Affiché le 22 DEC. 2015
23	Immobilisations en cours	3 246 700,00	811 675,00
2312	Terrains	4 18 000,00	104 500,00
2313	Constructions	900 700,00	225 175,00
2315	Voirie	1 928 000,00	482 000,00
	TOTAL	5 871 000,00	1 467 750,00

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 7 décembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 7 abstentions (groupe de l'opposition)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire